

MISTYC - Pour le contrôle des insectes volants et rampants dans les bâtiments d'élevage. 10% de la matière active est libre et disponible pour un effet immédiat sur les nuisibles. Les 90% restants sont enfermés dans des microcapsules pour un relargage progressif et un effet résiduel sur 3 mois. Contre les mouches, poux rouges et ténébrions.

MODE D'EMPLOI ET DOSAGE :

Dosage : 25 ml dans 5 litres d'eau pour traiter 100m² de surface

Contre les ténébrions - Appliquer 20 à 25% de la préparation sur les bords du bâtiment : sur les murs jusqu'à une hauteur de 1m, sur le sol sur une bande large de 50 cm perpendiculaire aux murs à travers le bâtiment. Insister sur les fissures, fentes qui peuvent constituer des refuges privilégiés. - Après un paillage, appliquer le reste du mélange (75 à 80%) perpendiculairement aux abreuvoirs sur une bande 1 m de large.

Contre les poux rouges - Pulvériser abondamment, directement sur les poux rouges, sur les surfaces refuges (fentes, fissures) et sur les voies de migration.

Contre les mouches et autres insectes volants - Appliquer la préparation les surfaces fréquentées par les mouches : sur les murs, encadrements de portes et fenêtres, colonnes, tuyaux, etc.

Appliquer hors de portée des animaux. Ne pas pulvériser sur les animaux. L'effet insecticide se déclare quelques minutes après application.



Fréquence d'application :

Fréquence d'application Répéter après chaque cycle de production ou bien après 3 mois. Le produit doit être réappliqué après un nettoyage du bâtiment. Si les surfaces traitées sont nettoyées ou exposées aux précipitations : répéter tous les mois si nécessaire. 6 applications par an au maximum.

PRECAUTION D'EMPLOI :

Porter un équipement de protection des yeux. Ne pas nettoyer les surfaces traitées. Nettoyer avec un détergent et de l'eau chaude si vous souhaitez arrêter l'effet du produit.

Période d'utilisation : toute l'année

COMPOSITION :

90 g/l cyperméthrine (CAS 52315-07-8)
Suspension de microcapsules Biocide – TP18 (insecticide). Réservé à un usage professionnel

CONDITIONNEMENT/ CONSERVATION :

Flacon de 500 ml – 12/carton